



## COMPTE-RENDU

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

**PRESENTS** : M CHAILLOU – Mme POULAIN – M MORIN – Mme LANG – M JOJON – Mme SERRANO – M METAIS – Mme LE GALLOU – M GOURON – Mme CORTET – M CHEVALLIER – Mmes TIBERGHEN – BERTRAND

**ABSENTS EXCUSES** : Mme GAUDIN HENAFF Evelyne a donné procuration à Mme POULAIN Véronique, M LECHAUVE Michel a donné procuration à Mme SERRANO Christiane, Mme LEMELIN Arlette a donné procuration à Mme BERTRAND Laurence, M CHAUMONT Philippe a donné procuration à Mme LE GALLOU Annick, M DENIS Alain a donné procuration à M CHAILLOU Michel

**SECRETAIRE** : Madame LANG Valérie

Avant d'aborder les différents points mis à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à tous les Conseillers présents, s'il peut être exceptionnellement supprimé un point, à savoir :

- Point 8 : Police de la publicité et des enseignes : transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En effet, il précise que ce point doit être délibéré en Conseil Communautaire avant de l'être en Conseil Municipal.

Et rajouté un point, à savoir :

- Point 8 : Accord de principe participation aux classes de découvertes – Année scolaire 2023/2024 (courrier arrivé le 12 septembre 2023).

L'assemblée donne son accord.

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2023

Le compte-rendu de la séance du 15 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### 2023\_D046 TRANSFERT DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES » AU DEPARTEMENT DU LOIRET (Autorité organisatrice de la distribution d'électricité)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le transfert, au Département du Loiret, de la compétence « Infrastructure de recharge de véhicules électriques » pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation de ces infrastructures de charge,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « Infrastructures de charge de véhicules électriques ».

**2023\_D047 RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE EAU POTABLE – EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-PREND ACTE

Et

-N'EMET PAS d'objection sur ce rapport 2022 présenté.

**ACTE D'ENGAGEMENT MOE TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE AUX NORMES DU SQUARE DE BORD DE CHEUILLE**

(Ne fait pas l'objet d'une délibération)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite qu'une deuxième consultation soit lancée eu égard au montant de la prestation du groupement SARL GS CONSEILS et SASU ETIENNE MAILET PAYSAGE.

**2023\_D048 VENTE DE LA PROPRIETE DE MADAME FONTAINE FRANCOISE, PARCELLES AB 146, AB 677, AB 885 GRANDE RUE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 (Douze) voix POUR, 4 (Quatre) voix CONTRE et 2 (Deux) ABSTENTIONS, décide :

- D'ACQUERIR par voie de préemption urbain les parcelles de terrains sises à Bonny-sur-Loire, Grande Rue, cadastrés AB 677 et AB 885 d'une superficie totale de 1 010 m<sup>2</sup> appartenant aux héritiers de Madame FONTAINE Françoise,
- AUTORISE le Maire ou l'un de ses adjoints, en cas d'accord sur le prix, à signer l'acte authentique constatant le transfert de propriété,
- AUTORISE le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

**ABATTAGE/PLANTATION PEUPLIERS A LA VILLENEUVE**

(Ne fait pas l'objet d'une délibération)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord sur le principe d'abattage et replantation de peupliers à la Villeneuve.

**2023\_D049 REMBOURSEMENT FRAIS AVANCES PAR UN ELU**

(Madame POULAIN Véronique, Adjointe au Maire, ne prend pas part au vote)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 (Dix-sept) voix POUR, 0 (Zéro) voix CONTRE, 0 (Zéro) ABSTENTION,

- AUTORISE le Maire à procéder au remboursement de la somme de 29.99 € avancée par Madame POULAIN Véronique, Adjointe au Maire, pour l'achat d'une plancha pour le Centre de Loisirs,
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6288 du budget communal M57.

**2023\_D050 ACCORD DE PRINCIPE PARTICIPATION AUX CLASSES DE DECOUVERTE – ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son approbation de principe à l'inscription de DEUX classes de découverte au Budget Primitif 2024,
- AUTORISE Madame la Directrice de l'Ecole de Bonny-sur-Loire à procéder aux inscriptions auprès de l'œuvre Universitaire du Loiret.

## QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Monsieur CHAILLOU Michel** ▶ informe les élus que le permis de construire concernant l'agrandissement de Loisiflor a été accordé et signé. Une embauche de 3 personnes s'en suivra. Monsieur METAIS demande ce qu'il en sera de l'aménagement de la RN 7. Monsieur MORIN répond que le sujet a été abordé le 30 août avec le Département lors de la réunion CDAC.

▶ informe les élus que les portiques au Pont de Bonny/Beaulieu ont été posés la semaine dernière. Trois camions ont déjà emporté celui côté Beaulieu.

▶ rappelle aux élus concernés de ne pas oublier la visite du Centre de valorisation énergétique d'Arrabloy le 22 septembre 2023.

▶ informe que les formations organisées par l'AML 45 pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2023 ont été envoyées aux élus cette semaine.

▶ informe que la commune va recevoir 58 852.83 € de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement pour 40 000 € d'inscrits au budget primitif 2023.

▶ rappelle aux élus de ne pas oublier l'inauguration de l'Eglise ce samedi 16 septembre 2023 à 18 h 00. Madame BERTRAND informe que les administrés s'interrogent sur le fait qu'il n'y a pas de messe. Monsieur le Maire répond que le père Paul Bénézit sera présent pour faire une bénédiction. Un concert de l'Harmonie aura lieu à 18 h 00 le 23 septembre 2023 dans l'Eglise.

▶ informe les élus que le défilé Beaupin-Lagier du 8 octobre 2023 se déroulera au cimetière à 10 h 30. Une exposition sur les 17 fusillés sera installée à la salle polyvalente puis le reste de la semaine dans la salle du Conseil Municipal. La chorale et les enfants chanteront la chanson des partisans.

⇒ **Madame CORTET Trinité** ▶ évoque le problème de la sonorisation de l'Eglise. Monsieur MORIN signale avoir rendez-vous avec la Société STAR de Briare le 17 octobre 2023 à 9 h 00 à ce sujet. Monsieur METAIS y est cordialement invité.

La séance est levée à 19 h 55.

Le Maire,  
Michel CHAILLOU

Le Secrétaire de séance,  
Valérie LANG

